

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

© Pascal Beltrami



RAPPORT ANNUEL 2022

SOMMAIRE

I. CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA).....	3
A. Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, issu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.	3
B. Vocations du rapport annuel.....	4
C. Le rapport annuel 2021	5
II. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER.....	6
A. La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.....	6
B. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier	7
C. La composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ..	8
III. ACTIONS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER	11
A. Accessibilité des logements locatifs aux personnes en situation de handicap	11
B. Les Établissements Recevant du Public (ERP) / les Installations Ouvertes au Public (IOP).....	12
C. Voirie et espaces publics	16
D. Stationnements.....	19
E. Service de transports collectifs - Recensement par l'APF des points d'arrêts routiers	24
F. Les plages.....	26
G. Sensibilisation.....	29
H. Perspectives 2023.....	31

I. CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)

A. Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, issu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une Commission communale pour l'accessibilité composée notamment de représentants de communes, d'associations ou organismes représentant tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques, de représentants d'autres usagers.

Cette commission :

- ✓ dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- ✓ détaille l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d'arrêt prioritaires au sens de l'article L.1112-1 du code des transports.
- ✓ organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles.
- ✓ est destinataire des Ad'Ap pour l'ensemble des ERP (publics et privés) situés sur le territoire communautaire.
- ✓ est associée à la démarche de mise en accessibilité des ERP situés sur son territoire et est de ce fait destinataire des documents de suivi de mise en accessibilité.
- ✓ met à jour, par voie électronique, la liste des ERP qui ont élaboré un Ad'Ap et des ERP accessibles.

Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'État dans le Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Des communes peuvent créer une Commission Intercommunale. Celle-ci exerce pour l'ensemble des communes concernées les missions d'une commission communale. Cette Commission Intercommunale est présidée par l'un des Maires des communes, qui arrêtent conjointement la liste de ses membres.

Lorsque la compétence en matière de transports ou d'aménagement du territoire est exercée au sein d'un établissement public de coopération intercommunale, la Commission pour l'accessibilité doit être créée auprès de ce groupement.

Elle est alors présidée par le Président de l'établissement. La création d'une Commission Intercommunale est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus.

B. Vocations du rapport annuel

Un **support de travail** pour :

- ✓ Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire ;
- ✓ Capitaliser les actions ;
- ✓ Échanger entre communes ;

Un **document de pilotage** pour :

- ✓ Connaître les acteurs du territoire insulaire ;
- ✓ Mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité ;
- ✓ Recenser les actions et les rendre cohérentes.

Un **outil de communication** pour :

- ✓ Établir la concertation ;
- ✓ Informer les citoyens ;
- ✓ Mettre en avant les réussites ;
- ✓ Faire remonter les difficultés et/ou les besoins.

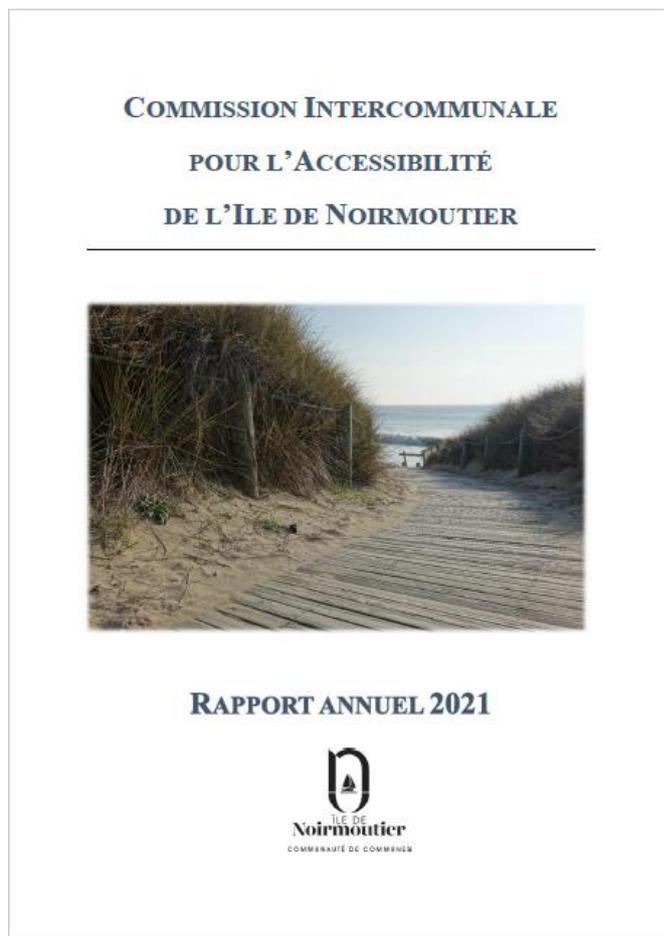
Depuis sa mise en place, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Ile de Noirmoutier a établi **13 rapports annuels et un rapport pluriannuel 2009/2013**.

Ces rapports sont consultables en ligne sur le site internet de la collectivité : www.cdc-iledenoirmoutier.com/notre-action-pour-l-accessibilite.

C. Le rapport annuel 2021

Approuvé par l'Assemblée délibérante, réunie le 7 avril 2022, le rapport annuel 2021 a été transmis, conformément à l'article L2143-3 du CGCT, au Préfet de la Vendée, au Président du Conseil Départemental de la Vendée, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ainsi qu'aux quatre Maires de l'île de Noirmoutier.

Ce rapport a également été adressé sous format dématérialisé à la DDTM.



En 2021, les membres de la Commission ont particulièrement salué :

- ✓ la mise en accessibilité du bâtiment intercommunal « **Escale entreprises** »,
- ✓ les travaux projetés sur le bâtiment de **la piscine couverte**,
- ✓ l'installation de tapirouls sur **les plages de la Linière et des Sableaux**, à Noirmoutier en l'île,
- ✓ l'organisation de permanences de l'organisme **Hatéis Habitat** au sein des quatre communes,
- ✓ la création d'une **nouvelle place PMR au port de Morin**, à L'Epine,
- ✓ l'amélioration et la sécurisation du **cheminement sur le perré du Gois**.

II. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

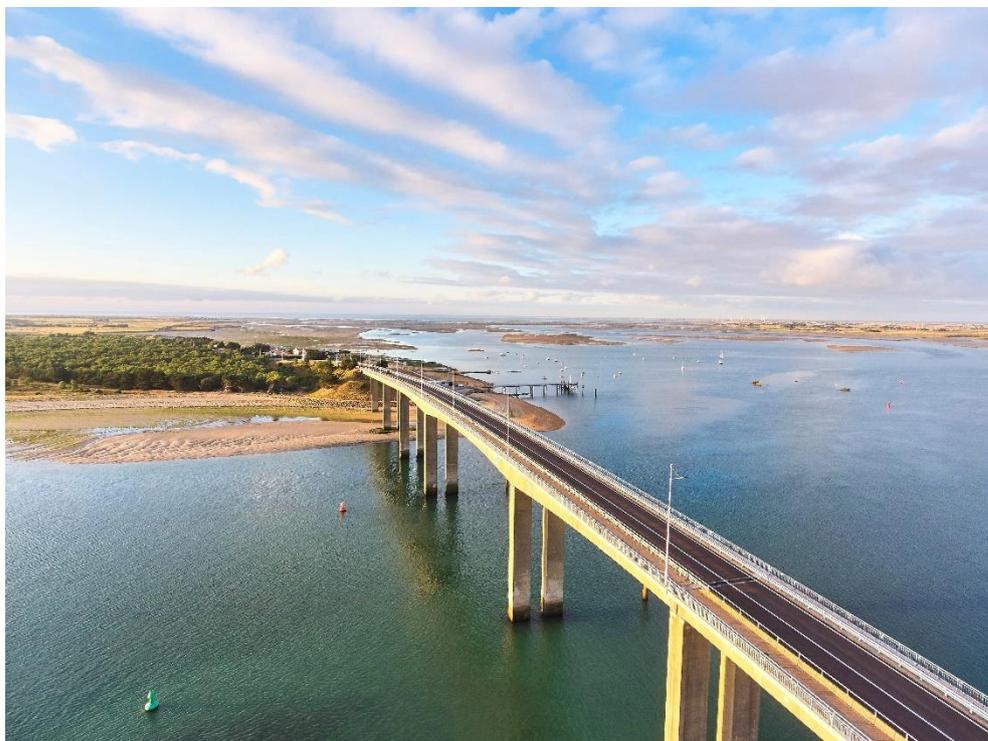
A. La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier

La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier regroupe les 4 communes du territoire insulaire : Barbâtre, la Guérinière, l'Épine et Noirmoutier en l'Île. La superficie de l'Île de Noirmoutier est de 48,83 km², avec une population s'élevant à 9 305 habitants à l'année (INSEE 2018).

Conformément à l'article L 2141-3 du CGCT précité, la structure intercommunale a créé une Commission Intercommunale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la Communauté de Communes, d'associations représentant les personnes handicapées et les personnes âgées, de représentants d'acteurs économiques et d'usagers.

Selon les informations transmises par la MDPH, sur l'Île de Noirmoutier, au 22 mars 2022 :

- 212 personnes bénéficiaient de l'AAH
- 47 enfants étaient recensés en situation de handicap



©A Lamoureux

B. La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Île de Noirmoutier

La création par le Conseil communautaire de l'Île de Noirmoutier, en mai 2008, d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées répond aux exigences posées à l'article 46 de la loi de 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et à la volonté des élus du territoire de s'engager dans une démarche de concertation pour la mise en accessibilité du territoire.

C'est une instance de concertation dont le but ultime est de rendre tout accessible à tous : accès à la chaîne de déplacement (transport, voirie), aux espaces verts, aux services publics, à l'éducation, au logement.

La vocation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est de permettre à tous de vivre dans la ville : la liberté d'aller et venir est fondamentale. Les différentes communes de l'Île de Noirmoutier se sont engagées dans cette démarche.

Son rôle consiste à donner son avis sur l'ensemble des projets sur le territoire. Il s'agit aussi de recenser les besoins pour y répondre dans les prochaines années.



C. La composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

En 2022, **Monsieur Claude MERCERON**, Président de l'association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier », a intégré la commission en remplacement de Madame Gwenaëlle DE PILLOT, qui a fait le choix de céder sa place au sein de cette instance.

Madame DE PILLOT avait « tenu à remercier l'ensemble de la CIA pour ce beau travail de réflexions et d'actions collectives. Elle ne manquera pas de témoigner hors Vendée de la réussite de cette commission car ce n'est que rarement le cas. »

Par ailleurs, **Madame Véronique SAVAGE**, également membre de l'association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier », s'est portée candidate pour participer aux travaux de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de l'Ile de Noirmoutier : elle a été installée lors de la réunion du 21 juillet 2022.

Ensuite, la Commission a été informée du changement de présidence de l'association « L'Île aux enfants » ; **Madame Colette GROIZARD**, qui succède à Madame Nathalie LAIDET, a accepté de poursuivre la représentation de cette association au sein de cette instance.

De même, le Major Gérard PHILIPPE ayant fait valoir son droit à la retraite, il a été remplacé par le **Major Stéphane SCAVINER**.

Enfin, suite au changement de Gouvernance de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier et aux élections qui se sont tenues le 10 novembre 2022, la Commission a été informée des élus désignés à siéger au sein de cette instance lors du Conseil réuni le 8 décembre 2022.

Le Président de la Communauté de Communes, **Monsieur Fabien GABORIT**, est Président de droit de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Monsieur Jacques BOBIN, 1^{er} Vice-Président, a reçu délégation pour le suivi des dossiers de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Mesdames Laurence DATTIN-KROTOFF, Anne LAROCHE-JOUBERT, Béatrice DUPUY et Sylvie GUEGUEN ont été désignées déléguées titulaires.

Mesdames Muriel COUILLON, Cindy PALVADEAU, et Messieurs Dominique CHANTOIN, Jean-Maurice FOUASSON ont été désignés délégués suppléants.

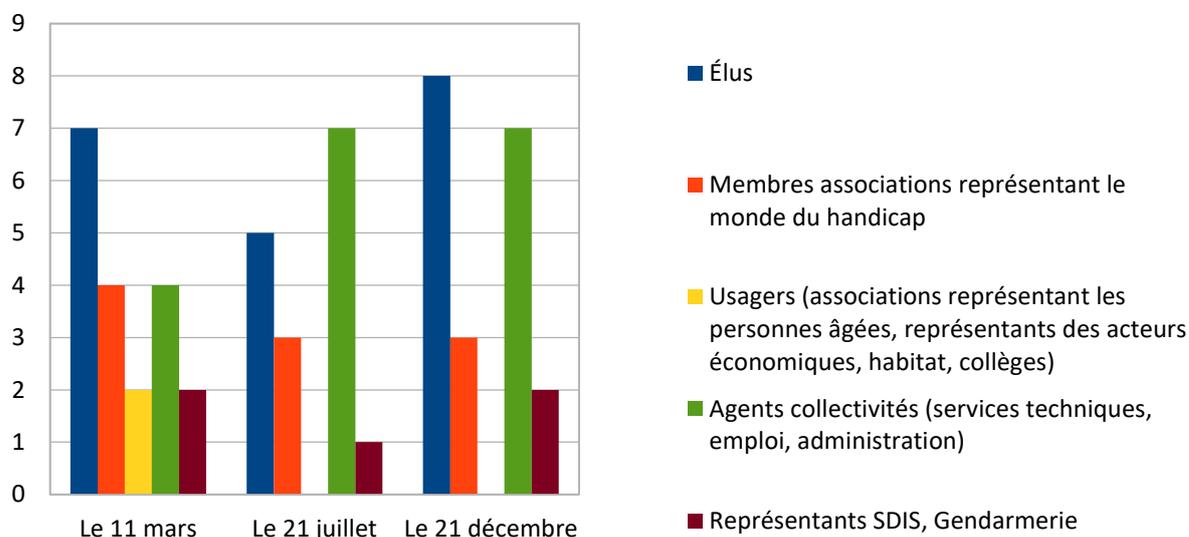
La composition de la commission, au 8 décembre 2022, est reprise ci-après :

Associations représentant des personnes handicapées	
Association Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier	Monsieur Claude MERCERON, Président Madame Stéphanie GONTHIER Monsieur Stéphane NICOLEAU Madame Véronique SAVAGE
APF France handicap	Madame Catherine GUILLOTON Madame Joyce JOUS
Association Mi d'Eau-Mi sol	Monsieur Hugues AGNIEL
Associations représentant les personnes âgées	
Monsieur Jack MARCHAND, Président du Casse Poï Guernerin	
Usagers	
Madame Colette GROIZARD, Présidente de l'Association L'Ile aux Enfants	
Madame Béatrice GOIN BESSON, Présidente de l'Association Jumeaux et Plus	
Madame Marie-Christine KERVIEL	
Madame Anne-Gaëlle LORAND	
Madame Karine MARTIN, Directrice Collège Les sorbets	
Madame Sonia ZEMBILGOTIAN, Principale du Collège Molière	
Habitat	
Monsieur François BAUBINEAU, Vendée Logement	
Madame Pascale MACE, Vendée Habitat	
Acteurs économiques	
Monsieur Jérôme GANUCHAUD, Fédération vendéenne de l'Hôtellerie de plein air	
Monsieur Pierrick WATTECAMPS, Fédération hôtelière de Vendée	
Service Départemental d'Incendie et de Secours : Lieutenant Michaël CAPELLE	
Gendarmerie : Major Stéphane SCAVINER	
Élus	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jacques BOBIN, <i>Vice-Président de la Commission</i>	
Laurence DATTIN-KROTOFF	Muriel COUILLON
Anne LAROCHE-JOUBERT	Dominique CHANTOIN
Béatrice DUPUY	Cindy PALVADEAU
Sylvie GUEGUEN	Jean-Maurice FOUASSON

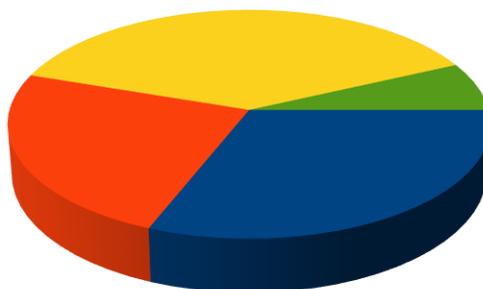


La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité s'est réunie à 3 reprises en 2022.

Participation de la CIA en 2022



Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité en 2022



- **Élus (31,03 %)**
- **Membres associations représentant le monde du handicap (24,14 %)**
- **Usagers (associations représentant les personnes âgées, représentants des acteurs économiques, Collèges, Habitat, ou autres usagers) (37,93 %)**
- **Représentants SDIS, Gendarmerie (6,90 %)**

III. ACTIONS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

A. Accessibilité des logements locatifs aux personnes en situation de handicap

Conformément à l'article L2143-3 du CGCT, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité se doit de recenser l'offre de logements accessibles.

Pour Vendée Habitat, ce sont 40 logements considérés accessibles : 21 sur Noirmoutier en l'île, 8 sur l'Épine, 10 sur La Guérinière et 1 sur Barbâtre.

Sur les 10 logements que Vendée Habitat a livré au sein du programme Alkali, en usufruit locatif social pour 15 ans, en juillet 2021, **6 sont accessibles** soit en rez-de-chaussée ou avec ascenseur, mais l'intérieur des logements n'est pas spécifiquement accessible PMR :

- 3 types 2 : 2 types 2 au rdc, 1 type 2 au 1^{er} étage avec ascenseur
- 2 types 3 : 1 type 3 au rdc, 1 type 3 au 1^{er} étage avec ascenseur
- 1 type 1 au 2^{ème} étage avec ascenseur

En revanche, **5 nouveaux logements accessibles PMR** ont été livrés en 2022 : la résidence du Pré Levain, basse rue à Noirmoutier en l'île (qui aurait dû être livrée en 2021, mais a été retardée et livrée le 9 février 2022), comporte 5 logements individuels de type 3 adaptés PMR, avec douche à l'italienne, volets roulants électriques, interphone, barre maintien dans WC et douche.

Vendée Logement dispose de 18 logements accessibles : 14 livrés en 2019, situés sur la Commune de La Guérinière qui s'ajoutent aux 4 logements recensés en 2011 et 2016 (3 sur la Commune de Noirmoutier en l'île et 1 sur la Commune de l'Épine).

Il est programmé le remplacement des baignoires par des douches pour 2023 pour 7 logements situés sur Noirmoutier en l'île.

Dans le cadre du plan de rénovation énergétique, il sera procédé au remplacement des menuiseries, de convecteurs, à l'isolation des combles et à quelques ravalements et nettoyage des façades et toitures en 2022 et 2023. Ces travaux dont la durée estimative est de 15 mois (sous réserve de la disponibilité des matériaux) concernent 70 logements sur la Commune de Noirmoutier en l'île.

B. Les Établissements Recevant du Public (ERP) / les Installations Ouvertes au Public (IOP)

Mise à jour de la liste des ERP

Conformément à l'article L2143-3 du CGCT, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité se doit de tenir à jour une liste des ERP et de leur situation au vu de leur obligation de mise en accessibilité.

Pour ce qui concerne **la ville de Noirmoutier en l'île**, il a été indiqué que l'accessibilité du camping municipal « Le Clair matin » a été améliorée. La mise aux normes des sanitaires situés rue du Père Crépier, au Vieil, ainsi que ceux situés à proximité du collège Molière et de l'école de musique a dû être reportée. Les engagements pris au travers de l'Ad'Ap se réalisent.

S'agissant de **la Commune de L'Epine**, a été évoquée la construction de la nouvelle bibliothèque qui répondra aux normes.



Pour **la Commune de Barbâtre**, des améliorations ont été apportées sur les deux façades de l'hôtel de ville, ainsi que sur le bâtiment de la bibliothèque et l'église. De plus, la nouvelle salle de sports répond aux normes et est équipée d'une rampe d'accès.



Sur **la Guérinière**, une amélioration sera apportée au bâtiment de l'EHPAD « L'Estran ».

S'agissant **des bâtiments intercommunaux**, ont été évoqués les travaux de mise en accessibilité PMR de la piscine intercommunale, lesquels ont fait l'objet d'une présentation aux membres de la CIA le 24 septembre 2021.

Il avait été convenu, à l'issue de cette présentation, qu'une visite des locaux soit organisée par Monsieur Ludovic MICHAUD, service Bâtiments, et Madame Elodie BEYLSTEIN, Directrice de la Piscine, pour Mesdames Joyce JOUS et Muriel COUILLON. Plusieurs dates ont été proposées dès le mois d'octobre 2021 mais les contraintes d'agenda ont reporté cette visite. Finalement, cette visite a eu lieu le 7 octobre 2022. Pendant l'échange, plusieurs remarques judicieuses ont été émises ; ces observations auraient pu être intégrées si transmises dans les délais. Néanmoins, elles seront prises en considération dans la mesure du possible ; des mains courantes supplémentaires seront, par exemple, installées.

Monsieur Ludovic MICHAUD a procédé à une présentation succincte des travaux :

- ✓ réfection de la banque d'accueil,
- ✓ réalisation d'une entrée et d'une sortie en conformité avec les préconisations liées à la COVID,
- ✓ cheminement avec plusieurs cabines PMR,
- ✓ déplacement du pédiluve accessible aux fauteuils en autonomie,
- ✓ installation de 2 potences pour les mises à l'eau,
- ✓ main courante pour l'entrée dans le bassin.



©Alice Vinck

Accès PMR cimetières

Lors de la réunion du 11 mars, ont été relayées les difficultés d'une famille pour accéder à la tombe familiale en fauteuil sur le site du cimetière Saint Michel ; un courrier a été adressé à la Mairie sollicitant des aménagements.

Concernant les cimetières, des travaux ont été réalisés au **cimetière de l'Herbaudière** pour améliorer l'accessibilité des allées principales.

Le cimetière Saint Philbert est désormais accessible : seuls les sanitaires ne sont pas aux normes.



Le portillon d'entrée a été élargi pour permettre l'accessibilité au site :



Le cimetière Saint Michel quant à lui fera l'objet de travaux d'amélioration de l'accessibilité des allées principales mais la configuration du cimetière ne permettra pas de réaliser de cheminement accessible jusqu'à chaque tombe : au vu de l'ancienneté et le dénivelé du site, sa mise en accessibilité est particulièrement compliquée. Néanmoins, cela peut être amélioré, par le changement de revêtement dans les allées notamment : le gravier jusque-là utilisé est impraticable, également pour les personnes âgées. **Il a été proposé de travailler sur les allées principales, à l'instar de ce qui a été réalisé au cimetière de L'Herbaudière : l'aménagement devrait être réalisé d'ici la fin de l'année 2022, voire début 2023.**

C. Voirie et espaces publics

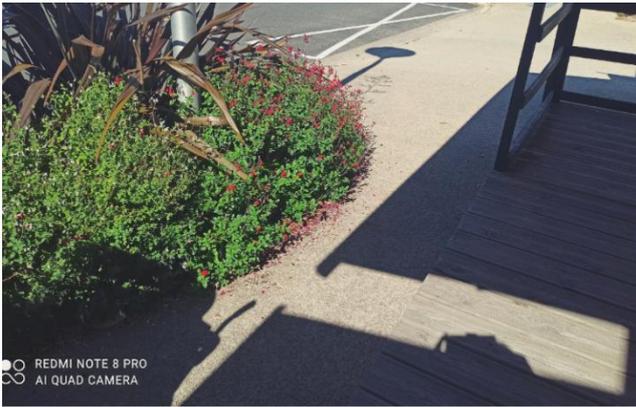
Parcours accessibilité

L'association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » a réalisé des parcours accessibilité sur 3 communes :

- **le 13 juillet à Barbâtre**, en présence de Mesdames Sylvie GUEGUEN, Conseillère communautaire de Barbâtre, 1^{ère} adjointe, Christiane COGNÉE, Conseillère municipale de Barbâtre ;
- **le 16 juillet à l'Epine**,
- **le 14 octobre dans le centre-ville de Noirmoutier en l'île** en présence de Madame Laurence DATTIN-KROTOFF, Conseillère communautaire de Noirmoutier en l'île, 5^{ème} adjointe .

Monsieur Claude MERCERON a précisé qu'il n'y a pas eu de parcours réalisé sur la Commune de la Guérinière ; néanmoins, Madame Joyce JOUS est en contact régulièrement avec la Mairie et fait remonter les éventuels besoins.

Le bilan de ces sorties a été présenté aux membres de la CIA et les conclusions de ces opérations, avec les photos illustrant les difficultés rencontrées, ont été transmises aux communes concernées.



Monsieur Louis GIBIER a indiqué, le 21 décembre, qu'une réflexion est en cours sur l'aménagement du centre-bourg ; la Commission sera associée, ainsi que les commerçants, les services de santé, l'EHPAD...

Monsieur Jacques BOBIN confirmait, le 21 décembre, que les préconisations ont bien été prises en considération par la commune de l'Épine. Par ailleurs, Monsieur Jérôme TRETON indiquait que le panneau « stationnement PMR » serait prochainement installé devant la nouvelle bibliothèque de l'Épine.

Par ailleurs, par mail du 29 septembre, Mesdames Joyce JOUS, représentante APF membre de la commission, et Muriel COUILLON, Conseillère communautaire de Noirmoutier en l'île également membre de la CIA, ont transmis à la Commission un lien vers une vidéo réalisée lors d'une matinée test en fauteuil un jour de marché dans le centre-ville de Noirmoutier en l'île <https://youtu.be/9ZQ1g0bcDj4>
<https://youtu.be/HGwCOyoeh50>

Passage cité Salomon Lefèvre

Lors de la réunion du 11 mars, Madame Muriel COUILLON a évoqué la situation d'une personne logeant cité « Salomon Lefèvre » à Noirmoutier en l'île, qui est en fauteuil roulant. Elle a constaté l'absence de bateau devant un chemin piétonnier, reliant la résidence au centre-ville.

Lors de la réunion du 21 juillet, Monsieur François TIJOU a confirmé que les services sont intervenus à plusieurs reprises. Le cheminement qui relie la résidence à la rue Richer est, pour partie, public : les piétons ont un droit de passage donc l'accessibilité doit, de ce fait, être assurée. À terme, des aménagements plus conséquents sont envisagés sur ce site, notamment l'abaissement et l'élargissement des trottoirs.



avant



après

L'abaissement de bordures a également été réalisé cité Salomon Lefevre pour des particuliers en situation de handicap.

Barrière sentier cyclable zone du Bouclard, la Guérinière

L'association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » a relevé une difficulté lors d'une sortie « vélo adapté » dans la zone du Bouclard, à La Guérinière.

Le vélo tandem ne pouvait circuler en raison de la barrière ; il manquait environ 20 cm. Il était proposé que la barrière soit diminuée de cette longueur, côté digue, pour permettre le passage du vélo.

La Commission a été informée que le nécessaire a été fait le 19 juillet.

D. Stationnements

Noirmoutier en l'île

Un état des lieux réalisé par Mesdames Joyce JOUS et Muriel COUILLON a été transmis à la commission ainsi qu'à la commune de Noirmoutier en l'île. Il était notamment sollicité la réfection du marquage desdites places.



La Mairie de Noirmoutier en l'île a indiqué que les services techniques ont programmé une remise en état de l'ensemble des places de stationnements PMR : **un marché public a été conclu pour la réfection des marquages des places de stationnement.**

Par ailleurs, des stationnements supplémentaires ont été créés sur le parking de l'hôtel de ville, et il est prévu la création d'un nouveau stationnement PMR aux abords de l'église. Ont été soulignés les efforts de la commune sur ce volet : l'augmentation du nombre de places avec des créations au niveau de l'école Richer, l'hôtel de ville, l'étier du Moulin...

Néanmoins, l'aménagement de la place Saint Louis, de type « place de village » et la piétonnisation du secteur ne permettent pas l'installation du stationnement PMR supprimé sur cette place, ce que regrette la commission : ce stationnement qui permettait un accès direct aux restaurants était pertinent.

Par courrier du 25 avril 2022, la ville de Noirmoutier en l'île signalait que les neuf places de stationnement PMR situées place d'Armes et place de l'Hôtel de Ville permettent un accès direct au cheminement du port ainsi qu'aux commerces. Par ailleurs, les trottoirs de la rue du Marché n'étant pas compatibles avec l'accessibilité des commerces de cette rue, **une étude est lancée pour améliorer l'accessibilité de la rue du Marché, de la place de l'Hôtel de Ville, de la rue Saint Louis et de la rue du Général Passaga.**

La commission regrettait que le récent aménagement de la place Saint Louis n'ait pas été soumis aux membres en amont. **Cette possibilité a été une nouvelle fois réitérée par courrier aux Maires, Adjointes municipaux en charge de ces questions, ainsi qu'aux services techniques.**

Il a été relevé que les communes respectent l'arrêté du 1^{er} août 2006 et le décret du 28 avril 2017 précisant le pourcentage (au minimum 2 %) du nombre total de places prévues pour les personnes handicapées. **Pour la commission, plus que le nombre, c'est l'emplacement qui pose parfois question.** Des personnes en situation de handicap renoncent à se rendre dans le centre-ville de Noirmoutier en l'île, d'autant plus en été, du fait de l'éloignement des places PMR ; cette problématique fait l'objet d'échanges réguliers depuis 3 ans au sein de la Commission.

Lors de la réunion de 21 décembre, Madame Joyce JOUS a souhaité revenir sur **les installations de décorations et scénettes pour les fêtes de fin d'année** ; elle regrettait que le stationnement PMR de la place de la République ait une nouvelle fois été condamné à cet effet.

Par ailleurs, Madame Joyce JOUS indiquait que **le stationnement PMR à proximité du centre social Grain de Sel** est constamment occupé par une personne en situation de handicap résidant le quartier. Elle demandait si une seconde place pouvait être créée.

Madame Laurence DATTIN-KROTOFF faisait part du projet de réaménagement de ce site ; une réflexion est en cours avec la création d'une résidence sénior. Elle a pris note de cette demande qu'elle transmettra aux services municipaux.

L'Épine

Lors de la réunion du 21 juillet, la Commission a été informée de la demande de Monsieur Christian DANEY, domicilié au 64 avenue de la Liberté à L'Épine : il souhaitait que sa demande de déplacement du stationnement PMR, qui a essuyé un refus de la Mairie de L'Épine, soit relayée à la CIA.

Un courrier a été adressé à Monsieur Christian DANEY le 27 juillet 2022 lui indiquant que les services techniques de la ville de L'Épine se rapprocheraient de lui pour une visite sur site, en présence des représentants de l'APF 85, afin d'envisager la suite à donner à cette affaire.

Cette visite s'est tenue le 6 octobre à 16h en présence de Madame Joyce JOUS, représentante de l'APF et membre de la CIA, Messieurs Rémi BURGAUD, ASVP de l'Épine, et Jérôme TRETON, Responsable des services techniques de l'Épine.

Lors de la réunion du 21 décembre, Monsieur Jérôme TRETON a indiqué que, suite à cette visite, il n'y a pas de modification apportée au stationnement PMR devant la propriété de Monsieur DANEY ; les décisions prises ont été notifiées au propriétaire. Monsieur DANEY s'est senti écouté ; plusieurs solutions ont été envisagées et discutées ; cette affaire est définitivement résolue.

Barbâtre - Site du Gois

Le stationnement souhaité au perré du Gois a de nouveau été abordé en 2022. Monsieur le Maire de Barbâtre rappelait que cette demande date de 2014. Suite à l'aménagement de la digue réalisé par la Communauté de Communes avec la possibilité d'une belle promenade sur le perré, il avait été sollicité auprès du Département, à plusieurs reprises, la sécurisation de la traversée piétonne sur ce site, ce qui a été refusé car hors agglomération.

Ainsi, il a été demandé la création de stationnements PMR côté perré de sorte à ce que les visiteurs n'aient pas à traverser la route. Il s'avère qu'il manque environ 30 cm au pied du perré pour créer ce stationnement. Aussi, pour donner suite à cette affaire, le Département a sollicité des éléments, tels un levé topographique, des plans...

La gestion du perré incombant à la Communauté de Communes, le Président a proposé que la Mairie de Barbâtre transmette le dossier au service « Sécurisation des populations et des biens face à la mer » pour que le service puisse se prononcer sur la faisabilité technique et si ce qui est envisagé est compatible avec la solidité de l'ouvrage.

Monsieur Oualid RAHMANI, Responsable du service « Gestion du littoral » a participé à la réunion du 21 juillet. S'agissant d'un ouvrage de protection hydraulique, une autorisation doit être sollicitée auprès des services de l'État. Un dossier doit donc être déposé auprès de la DREAL. Il s'est rapproché de l'inspecteur et a tenu informés les services techniques de la Commune de Barbâtre : les différents contacts ont été transmis à la Mairie afin d'initier cette démarche.

Par courrier daté du 3 octobre, reçu le 10 suivant, le Président du Conseil Départemental invite les services à transmettre, dès avis favorable de l'État, une demande d'autorisation de voirie correspondante à la création de ce second emplacement PMR par la ville de Barbâtre.



Par ailleurs, a été une nouvelle fois relevée **l'absence de sanitaires**, ce qui pose problème pour ce site qui est le plus fréquenté du territoire. Au vu du nombre de visiteurs, les toilettes sèches ne suffisent pas et un bloc sanitaire avec un wc PMR est indispensable. Le bloc de la DDE, équipé d'un point d'eau, pourrait être réaménagé à cet effet. **Un courrier a été adressé en ce sens au Conseil Départemental le 27 juillet 2022.**

Par courrier reçu le 10 octobre, le Président du Conseil Départemental indique que ce local, qui est exploité par ses services dans son intégralité, constitue un outil nécessaire pour la bonne gestion de l'entretien et de l'exploitation de la RD 948 et du Gois. Aussi, cette proposition ne peut être retenue.

Panneaux stationnements réservés

Comme demandé lors de la réunion du 21 juillet 2022, un courrier a été adressé aux quatre Maires, Adjointes municipaux en charge de la voirie, ainsi qu'aux services techniques rappelant la proposition d'apposer le montant de l'amende correspondant au stationnement frauduleux sur les places PMR (135 €) afin de dissuader les comportements incivils.

Par mail du 9 septembre, les services techniques de la Mairie de La Guérinière ont indiqué avoir procédé à l'installation de ces panneaux.

Lors de la réunion du 21 décembre, Monsieur Jérôme TRETON informe que ces panneaux seront installés sur la Commune de L'Epine d'ici la fin de l'année 2022.



Monsieur François TIJOU a par la suite confirmé auprès des services de la Communauté de Communes que des panneaux seront également apposés sur la ville de Noirmoutier en l'île.

Le Major Stéphane SCAVINER a indiqué que les contrôles seront réalisés, surtout en saison, et les comportements frauduleux, sanctionnés.

E. Service de transports collectifs - Recensement par l'APF des points d'arrêts routiers

En octobre 2020, l'APF 85 lançait une **démarche de recensement et d'évaluation des arrêts de cars en Vendée** (hors scolaires), en lien avec l'association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV), dans le but de rendre accessible, à tous, le réseau de transport routier interurbain vendéen.

Pour affiner cette démarche, l'association ciblait les communes et intercommunalités où sont implantés des Points d'arrêts routiers (PAR) prioritaires. Les PAR sont désignés par la Région ; les critères sont la fréquentation, la desserte d'une ligne structurante, la densité de la population de la commune.

Sur l'île, a été recensé l'arrêt du rond-point du Gois, non accessible à ce jour, mais pour lequel il est prévu une mise en accessibilité. La Mairie de Barbâtre a ainsi été destinataire du courrier de l'APF 85.

Toutefois, l'APF 85 a maintenu son souhait de rencontrer les représentants des quatre communes de l'Île de Noirmoutier afin de dresser un état des lieux et évoquer plus largement la mobilité sur le territoire.

Le Bureau communautaire, réuni le 10 février dernier, s'est prononcé favorablement sur cette proposition de rencontre en présence de l'adjoint voirie et les services techniques de chaque commune.

Cette rencontre s'est tenue le lundi 23 mai, en deux temps :

- de 14h à 14h45, rond-point du Gois pour l'évaluation de l'arrêt routier prioritaire
- de 15h à 16h30, salle du Conseil communautaire pour échanger sur la mobilité du territoire

Les participants ont apprécié la qualité des échanges qui ont pu se tenir. L'objectif de cette rencontre était le partage d'expertise pour amener à un aménagement répondant aux besoins concrets des personnes en situation de handicap. Les normes imposées ne suffisent parfois pas.

La Vendée est le premier Département à mettre en place cette démarche ; l'APF 85 se réjouit des retours positifs des communes. Ces évaluations concernent non seulement l'arrêt en lui-même mais également le cheminement aux alentours. Des conseils ont pu être apportés sur le projet d'aménagement sur le point d'arrêt prioritaire du rond-point du Gois, dont les travaux sont programmés d'ici la fin de l'année. Ces préconisations, concernant l'éclairage, le revêtement, les stationnements... seront, dans la mesure du possible, prises en considération.

A par ailleurs été évoquée **l'accessibilité du transport estival**. Après vérification auprès des services, il a été confirmé que les bus de l'ensemble du réseau sont accessibles aux PMR. Les accès se font sur les portes latérales. Il n'est pas particulièrement relevé de réclamations, ni par les services de l'Office de tourisme, ni par les associations représentant les usagers.

Il a été précisé que la ligne « Noirmoutier Fromentine » compte cinq arrêts accessibles aux PMR.

Pour ce qui concerne les lignes traversant la commune de Noirmoutier en l'île, les arrêts suivants sont accessibles :

- Gare routière
- Ligne D : le tennis club
- Ligne C : Luzéronda, la Parée blanche, Église, Mairie annexe, terrain sport et Grand douve



F. Les plages

L'accès aux plages

Lors de la réunion du 11 mars, Monsieur Louis GIBIER indiquait que la commune de **Barbâtre** travaille sur les principaux accès plages, mais cela reste compliqué : les conditions d'accès ne sont pas les mêmes pour toutes les plages de l'île ; sur Barbâtre, le cordon dunaire complique indéniablement l'accessibilité.

Il soulignait que l'accès aux espaces naturels est tout aussi important que celui aux centres-bourgs. De nombreuses améliorations ont été apportées, avec un coût pour les collectivités.

Les Tapirouls mis en place sur la plage des Sableaux et de la Linière, en 2021, sur **Noirmoutier en l'île** ont apporté satisfaction, pour un coût relativement correct.

Madame Joyce JOUS a ainsi relayé la remarque d'une propriétaire de gîte adapté sur l'Herbaudière qui regrette le retrait du tapiroul sur la plage de la Linière pour la saison 2022.

Messieurs Patrice BROSSARD et François TIJOU ont confirmé les retours positifs quant aux tapirouls, qui sont des aménagements temporaires qui doivent être retirés en fin de saison pour être préservés. Par ailleurs, le platelage mis en place sur la plage de Mardi-Gras au Vieil a été revu.

Aussi, pour répondre à la demande de deux usagers qui ont pris l'attache des services de la Communauté de Communes, **la Commission a proposé que soient retirés plus tardivement dans la saison les tapirouls afin de pouvoir profiter de ce matériel jusqu'à la fin du mois de septembre.**

Par ailleurs, deux nouveaux stationnements PMR ont été créés sur le site de la plage des Sableaux. L'arrêt de la navette estivale gratuite à proximité directe du site est apprécié.

La Commission relevait que cette plage dite des Sableaux pourrait prétendre **au label « Handiplage »**, qui est une réelle plus-value pour un territoire. La plaquette présentant ce label a été adressée à l'ensemble des communes suite aux échanges qui se sont tenus dans le cadre de la journée « test plages » organisée par la Commission en 2019.

Communication sur les équipements et les activités adaptés

Lors des échanges qui se sont tenus le 11 mars, la Commission a relevé le manque de communication sur les tiralos, dont chaque commune de l'île est équipée, ainsi que sur les tapirouls mis en place sur la plage des Sableaux et de la Linière la saison dernière.

Il avait été indiqué que cette information est reprise sur le site internet de la Communauté de Communes, que le tiralo est exposé tout l'été sur la plage des Sableaux et que des panneaux ont été installés sur les communes pour signaler cet équipement.

Monsieur Pascal MAY, Directeur de l'Office de tourisme de l'île de Noirmoutier a participé à la réunion du 21 juillet pour apporter réponse à cette observation.



L'ACCESSIBILITÉ SUR L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

UNE ÎLE POUR TOUS !

Depuis plusieurs années, de nombreux aménagements ont été réalisés pour rendre l'île plus accessible à tous. Les quatre communes de l'île ont engagé un plan de mise en accessibilité de leurs centre-bourgs, et l'Office de tourisme de Noirmoutier s'est aussi engagé dans la démarche. Retrouvez toutes les informations sur les hébergements, restaurants, activités accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il a été confirmé que **les tiralos sont valorisés sur les différents outils de promotion et d'information de l'Office de tourisme** :

- Site internet : rubrique « l'accessibilité sur l'île de Noirmoutier » ainsi qu'une visibilité sur la rubrique « plages » : <https://www.ile-noirmoutier.com/fr/vie-pratique/accessibilite.html>
- Un « guide d'accessibilité des personnes à mobilité réduite » disponible en pdf sur le site internet et diffusé au format papier à l'accueil des deux offices de tourisme de Barbâtre et Noirmoutier aux personnes concernées : https://www.ile-noirmoutier.com/sites/default/files/uplodaed_files/Guide%20accessibilit%C3%A9%20PMR%202021_0.pdf

Ce document reprend les hébergements, restaurants, activités, loisirs et équipements adaptés sur toute l'île de Noirmoutier.

- Une page consacrée aux plages et aux tiralos dans le guide pratique imprimé à 27.000 exemplaires, diffusé à l'accueil des offices et par les campings, hôtels, résidences de tourisme, meublés touristiques...

Monsieur Pascal MAY signalait que l'intégralité des services de l'Office de tourisme est attentive à répondre au mieux aux demandes de tous les visiteurs.

Monsieur Claude MERCERON signalait que l'association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » est régulièrement sollicitée, par le biais de l'Office de tourisme, par des personnes qui viennent en vacances sur l'île pour des sorties ; le volet touristique est important et doit être pris en considération.

Par ailleurs, lors de la réunion du 21 décembre, Monsieur Louis GIBIER a informé qu'une association assurera une partie du financement d'un nouveau tiralò pour l'été prochain sur la Commune de Barbâtre. Le tiralò actuel, hors d'usage, sera réparé. **La Commune de Barbâtre mettra donc à disposition des usagers 2 tiralos.**

G. Sensibilisation

Action de communication de l'association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier »

La Commission a pris connaissance du flyer élaboré et distribué par les membres de l'Association « Grandir Ensemble Ile de Noirmoutier » afin de présenter les actions, les activités proposées actuellement et recenser les besoins des familles touchées par le handicap sur le territoire de l'île de Noirmoutier.

L'association souhaite se rapprocher des personnes isolées : une vingtaine de personnes en situation de handicap participent aux activités proposées (joëlette, piscine, musique) qui se sont élargies en 2022 avec le déploiement du vélo adapté.

Ce flyer, disponible à l'accueil de la maison intercommunale, a été relayé sur les réseaux sociaux de la Communauté de Communes.

L'association a reçu de nouvelles adhésions suite à cette démarche mais il n'y a pas eu de retours de personnes en situation de handicap isolées.

L'association s'est également rapprochée des quatre CCAS de l'île, de France services, des assistantes sociales intervenant sur le territoire et elle participe aux ateliers Plan Local Unique Santé Social, organisés par la Communauté de Communes.

Monsieur Claude MERCERON ajoutait que l'association a un partenariat avec les EHPAD et des liens se sont tissés avec les établissements scolaires, notamment au travers la participation de l'association aux cross. **L'association a en outre organisé l'intervention d'une troupe de théâtre professionnelle interactive sur le thème de « la différence » en novembre 2022 auprès des collégiens.**



Avec le soutien de Philippe Croizon athlète quadri-amputé, qui nous dit « avec le handicap tout est possible »

L'association Grandir Ensemble Noirmoutier a été créée en 2012 par des familles confrontées aux difficultés de l'accueil scolaire de leurs enfants porteurs d'un handicap. Leur combat, soutenu par les élus locaux, a permis l'ouverture d'un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) permettant aux écoliers, puis aux collégiens concernés de poursuivre leur scolarité sur l'île. Un dispositif désormais inscrit dans la durée.

L'inclusion des personnes en situation de handicap dans le but de favoriser le « vivre ensemble » est la préoccupation majeure de Grandir Ensemble. Nous œuvrons pour :

- Permettre à ces enfants, ados ou adultes de rejoindre des structures spécialisées où le manque de places fait cruellement défaut.
- Faciliter l'accessibilité aux activités sportives, ludiques et culturelles adaptées.
- Trouver des hébergements aux adultes, leur permettant une activité professionnelle dans le secteur protégé.
- Développer d'autres compétences, à travers le sport notamment.

Nos activités



Journée de sensibilisation aux handicaps

Dans le cadre de la convention qui lie le Centre de Gestion au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans les Fonctions Publiques (FIPHFP), il a été décidé d'organiser à nouveau une journée de sensibilisation aux différents types de handicaps, le jeudi 23 juin.

Quatre types de handicaps ont été abordés :

- Handicap moteur et maladies invalidantes ;
- Handicap auditif ;
- Handicap visuel ;
- Handicap mental.

Cette journée, organisée en partenariat avec les associations locales concernées, était ouverte à tous les agents, et aux élus.

2 élues ont participé à cette journée de sensibilisation.

À ce jour, ce sont 14 agents de la Communauté de Communes qui ont bénéficié de cette formation.

Le retour est unanime ; les participants à cette journée l'ont tous beaucoup appréciée.

H. Perspectives 2023

- ✓ Mise aux normes de la piscine intercommunale
- ✓ Participation des membres de la Commission aux projets municipaux de voirie et autres
- ✓ Création d'un stationnement PMR le long du perré du Gois par la Commune de Barbâtre pour la saison 2023
- ✓ Organisation, en lien avec le service « Réserves et Zones naturelles » de la Communauté de Communes, d'une sortie « nature » le samedi 13 mai 2023